

# DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 143-11 du Code Rural et de la Pêche maritime,  
relatif à la publication des décisions de rétrocession

La SAFER Grand-Est porte à la connaissance du public qu'à la suite de l'exercice de son droit de préemption, elle a décidé de la {des} rétrocession{s} ci-après :

**RR 67 22 0119 01**

**Commune de BERSTETT(67)**

- Surface sur la commune : 5 ha 70 a 30 ca

43- 52(J)- 52(K)

- Superficie totale : **5 ha 70 a 30 ca**  
pour un prix de **93 476,00 €** (en ce compris les frais répercutés)

à Monsieur **Augustin WACK**, 1a rue du Moulin 67170 MITTELSCHAEFFOLSHEIM,

Qualité : Actif agricole à temps plein (Salarié agricole à temps plein)

Motif de l'attribution : M. WACK, est actuellement salarié agricole à temps plein, et souhaite très prochainement s'installer sur l'exploitation laitière familiale. L'acquisition de ce bien permettra d'améliorer l'autonomie fourragère de l'exploitation et ainsi contribuer à la viabilité de son projet d'installation.

L'attribution est conditionnée par l'engagement d'installation dans les 5 ans à compter de la date de la signature de l'acte authentique de vente.

Pour la SAFER, le 1er mars 2023

Aude BAUMANN  
Chef de service

A BERSTETT, le *15/03/2023*

Visa du Maire et cachet  
(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

*[Signature]*  
Le Maire,  
M. Jean Claude LASTHAUS

